Mines d'Or Wesdome Ltée
TSX: WDO
OTCQX: WDO
www.wesdome.com

WESDOME ANNONCE UNE DEUXIÈME TRANCHE DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Société fournit une mise à jour sur le régime incitatif en actions 2026 et le régime d'achat d'actions des employés

Toronto, Ontario – le 12 mai 2026 – Mines d'Or Wesdome Ltée (TSX: WDO, OTCQX: WDOFF) (« **Wesdome** » ou la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (« **TSX** ») a approuvé l'avis d'intention de la Société visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre additionnel d'actions ordinaires (les « **actions** ») dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **OPRCNA** ») pour la période de 12 mois débutant le 7 novembre 2025 et se terminant au plus tard le 6 novembre 2026. *Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.*

À la suite de l'approbation du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») obtenue le 16 octobre 2025, la Société a annoncé son intention de racheter jusqu'à 3 013 315 actions (la « **première tranche** »), représentant environ 2 % de son flottant public actuel, sur le marché libre par l'entremise des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, pendant la période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 novembre 2026. Le 28 avril 2026, Wesdome a complété la première tranche de son OPRCNA en rachetant 3 013 300 actions à un prix moyen de 22,58 $ par action, pour une contrepartie totale d'environ 68 M$. Toutes les actions rachetées dans le cadre de l'OPRCNA ont été annulées.

Plus tôt aujourd'hui, la Société a obtenu l'approbation de la TSX relativement à son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 3 000 000 d'actions additionnelles (la « **deuxième tranche** ») pendant la période allant du 15 mai 2026 au 6 novembre 2026, portant à 6 013 300 le nombre total cumulatif d'actions que la Société entend racheter, ce qui représente environ 4 % de son flottant public actuel, sur le marché libre par l'entremise des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, pendant la période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 novembre 2026, sous réserve de modifications de temps à autre.

Wesdome estime que le rachat d'actions dans le cadre de l'OPRCNA constitue une utilisation appropriée des ressources financières de la Société et qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. La Société continuera d'adopter une approche opportuniste à l'égard des rachats d'actions réalisés dans le cadre de l'OPRCNA, en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs.

Détails de l'OPRCNA

Dans le cadre de l'OPRCNA, Wesdome a mis en place, le 25 mars 2026, un régime d'achat automatique d'actions (le « **RAAA** ») avec Financière Banque Nationale Inc. afin de permettre le rachat d'actions à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction de négociation internes. Le RAAA constitue un « régime automatique » aux fins de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières et prendra fin à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle la limite de rachats prévue dans le cadre de l'OPRCNA est atteinte; ii) la date d'expiration de l'OPRCNA; ou iii) la date à laquelle le RAAA prend fin conformément à ses modalités.

Les rachats effectués dans le cadre de l'OPRCNA pourront être réalisés par l'intermédiaire des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, y compris dans le cadre du RAAA, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la TSX. Conformément aux règles de la TSX, les rachats quotidiens seront limités à un maximum de 182 093 actions, soit 25 % du volume quotidien moyen de 728 373 actions négociées à la TSX pour la période de six mois précédant le 16 octobre 2025. Le calendrier, le volume et le prix de tout rachat d'actions seront déterminés par la Société conformément aux lois applicables et en fonction des conditions du marché, du cours des actions, de l'utilisation optimale des liquidités disponibles et d'autres facteurs.

Modifications proposées au régime incitatif en actions 2026 et au régime d'achat d'actions des employés

Par ailleurs, dans le cadre de l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société (l'« **assemblée** ») qui se tiendra le 26 mai 2026, la Société a annoncé que le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la suite du règlement des unités d'actions octroyées aux termes du régime incitatif en actions 2026 a été réduit de 5 000 000 à 4 750 000 actions.

De plus, afin de minimiser la dilution pour les actionnaires, toutes les actions devant être émises dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés seront achetées sur le marché libre par l'intermédiaire des installations de la TSX et ne seront pas émises à même le capital autorisé de la Société. Par conséquent, le régime d'achat d'actions des employés ne sera plus soumis à l'approbation lors de l'assemblée.

À propos de Wesdome

Wesdome est un producteur d'or canadien qui possède deux actifs souterrains à haute teneur – la mine Eagle River en Ontario et la mine Kiena au Québec. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière responsable de sa plateforme d'exploitation et de son portefeuille de projets d'exploration existants et nouveaux de grande qualité, afin de bâtir un producteur d'or canadien intermédiaire axé sur la création de valeur.

Pour de plus amples informations

Raj Gill
VP principal, développement corporatif
et relations avec les investisseurs
Téléphone : +1.416.360.3743
Courriel : invest@wesdome.com

Trish Moran
VP, relations avec les investisseurs
Téléphone : +1.416.564.4290
Courriel : trish.moran@wesdome.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant l'OPRCNA et le RAAA de la Société, les méthodes selon lesquelles de tels rachats pourraient être effectués, les convictions et attentes de la Société à l'égard de l'OPRCNA, ainsi que d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Les rachats effectués dans le cadre de l'OPRCNA seront assujettis à divers facteurs, notamment la situation de Wesdome en matière de capital et de liquidités, les considérations comptables et réglementaires, la performance financière et opérationnelle, les autres utilisations possibles du capital, le cours des actions et les conditions générales du marché. L'OPRCNA n'oblige pas Wesdome à acquérir un montant précis ou un nombre déterminé d'actions et peut être prolongée, modifiée ou interrompue en tout temps, à la discrétion de Wesdome.

Souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « prévoit », « s'attend à », « est prévu », « budget », « prévu », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et expressions, ou qui indiquent que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient » ou « seront » pris, se produiront ou seront atteints. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Wesdome diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont faits à la date du présent communiqué et Wesdome décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou pour toute autre raison. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés.

De plus, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent notamment les facteurs de risque abordés dans les sections intitulées « Mise en garde concernant les informations prospectives » et

« Risques et incertitudes » dans la plus récente notice annuelle de Wesdome. Les lecteurs sont invités à réviser attentivement la discussion détaillée des risques dans la plus récente notice annuelle de Wesdome, disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).